

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_137

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention DETR

Dans le cadre de l'opération « isolation de la Mairie de Malarce », Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de financement dans le cadre de la DETR.

Le montant du projet s'élève à 40 860 € hors taxes :

Dépenses	HT
Isolation	33 460,00
Remplacement fenêtres	7 400,00
TOTAL	40 860,00

Financement	
SDE07 - 60%	24 516,00
DETR - 20 %	8 172,00
Autofinancement - 20 %	8 172,00
TOTAL	40 860,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat pour un montant de 8 172 € soit 20% de la dépense totale

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024

Date de réception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_137-DE

A G E D I

- Signer toutes les pièces nécessaires à la demande

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de reception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_137-DE
A G E D I